

Liste des établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur délivrant des diplômes sous l'autorité de l'Etat et entrant dans le champ du paiement de frais d'inscription différenciés par les étudiants extracommunautaires

Les étudiants extracommunautaires acquitteront des droits d'inscription différenciés dès lors qu'ils sont inscrits à une formation conduisant à un diplôme délivré au nom de l'Etat par un établissement d'enseignement supérieur public sous tutelle du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation, figurant dans la liste suivante :

EPSCP

Universités :

Aix-Marseille « Aix-Marseille Université »	Mulhouse « Université de Haute Alsace »
Amiens « Université de Picardie Jules Verne »	Nantes
Angers	Nice « Université Nice Sophia Antipolis »
Antilles	Nîmes
Artois	Nouvelle Calédonie
Avignon « Université d'Avignon et des Pays du Vaucluse »	Orléans
Besançon « Université de Franche Comté »	Paris-I « Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne »
Bordeaux	Paris-II « Université Panthéon-Assas »
Bordeaux-III « Université Bordeaux Montaigne »	Paris-III « Université Sorbonne Nouvelle Paris 3 »
Brest « Université de Bretagne Occidentale »	Paris-V « Université Paris Descartes »
Bretagne-Sud	Paris-VII « Université Paris Diderot »
Caen « Université de Caen Normandie »	Paris-VIII « Université Paris 8 Vincennes – Saint-Denis »
Cergy-Pontoise	Paris-X « Université Paris Nanterre »
Chambéry « Université Savoie Mont Blanc »	Paris-XI « Université Paris-Sud »
Clermont Auvergne	Paris-XII « Université Paris-Est Créteil Val de Marne »
Corse « Università di corsica Pasquale Paoli »	Paris-XIII « Université Paris 13 »
Dijon « Université de Bourgogne »	Pau « Université de Pau et des pays de l'Adour »
Evry-Val d'Essonne	Perpignan « Université de Perpignan Via Domitia »
Grenoble Alpes	Poitiers
La Guyane	Polynésie française
La Réunion	Reims « Université de Reims Champagne-Ardenne »
La Rochelle	Rennes-I
Le Havre « Université Le Havre Normandie »	Rennes-II
Le Mans « Le Mans Université »	Rouen « Université de Rouen Normandie »
Lille	Saint Etienne « Université Jean Monnet Saint-Etienne »
Limoges	Sorbonne Université
Littoral « Université Littoral-Côte d'Opale »	Strasbourg
Lyon-I « Université Claude Bernard Lyon 1 »	Toulon
Lyon-II « Université Lumière Lyon 2 »	Toulouse-I « Université Toulouse-1 Capitole »
Lyon-III « Université Jean Moulin »	Toulouse-II « Université Toulouse-Jean Jaurès »
Marne-la-vallée « Paris-Est Marne-la-Vallée »	
Montpellier	
Montpellier-III « Université Paul Valéry Montpellier 3 »	

Toulouse-III « Université Toulouse III - Paul Sabatier »
Tours

Valenciennes « Université polytechnique des hauts de France »
Versailles-Saint-Quentin en Yvelines

Institut national polytechnique de Toulouse (INPT)

Instituts et écoles extérieurs aux universités

- Ecoles centrales de Lille (Centrale Lille), Lyon (Centrale Lyon), Marseille (Centrale Marseille) et Nantes (Centrale Nantes)
- Ecole d'ingénieurs SIGMA Clermont (SIGMA CLERMONT)
- Ecole nationale d'ingénieurs de Saint-Etienne (ENISE)
- Ecole nationale supérieure des arts et industries textiles (ENSAIT)
- Ecole nationale supérieure de chimie de Paris (ENSCP)
- Ecole nationale supérieure de mécanique et d'aérotechnique de Poitiers (ENSMA)
- Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen (ENSICAEN)
- Ecole nationale supérieure de mécanique et des microtechniques (ENSMM)
- Instituts nationaux des sciences appliquées (INSA) de Lyon, Rennes, Toulouse, Rouen, Strasbourg et Centre Val de Loire (CVL)
- Institut national universitaire Jean-François Champollion (INU Champollion)
- Institut supérieur de mécanique de Paris (Supméca)
- Universités de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM), Compiègne (UTC) et Troyes (UTT)

Grands établissements :

- Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)
- Ecole des hautes études en santé publique (EHESP)
- Ecole des hautes études en sciences sociales (EHESS)
- Ecole nationale des Chartes (ENC)
- Ecole nationale supérieure d'arts et métiers (ENSAM)
- Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques (ENSSIB)
- Ecole pratique des hautes études (EPHE)
- Institut d'études politiques de Paris (SciencesPo Paris)
- Institut de physique du Globe de Paris (IPGP)
- Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO)
- Institut national d'histoire de l'art (INHA)
- Institut polytechnique de Bordeaux (Bordeaux INP)
- Institut polytechnique de Grenoble (Grenoble IP)
- Muséum national d'histoire naturelle (MNHN)
- Observatoire de Paris (ObsPM)
- Université de Lorraine (UL)
- Université Paris-Dauphine (Dauphine)

Ecoles normales supérieures :

- Ecole normale supérieure (ENS)

- Ecole normale supérieure de Cachan (ENS Paris-Saclay)
- Ecole normale supérieure de Lyon (ENS Lyon)
- Ecole normale supérieure de Rennes (ENS Rennes)

Communautés d'universités et établissements

- Normandie Université
- Université Paris-Saclay
- Communauté Université Grenoble Alpes
- Université Paris Lumières
- Université Sorbonne Paris Cité
- Languedoc-Roussillon Universités
- Université de Lyon
- Université Paris-Est
- Université Paris-Seine
- Université Côte d'Azur
- Université de Bourgogne Franche-Comté
- Communauté d'universités et établissements d'Aquitaine
- Université de recherche Paris sciences et lettres - PSL Research University
- Université fédérale de Toulouse Midi-Pyrénées
- Université confédérale Léonard de Vinci
- Lille Nord de France
- HESAM Université
- Université Bretagne Loire
- Centre-Val de Loire

EPA

- Ecole nationale supérieure de chimie de Lille (ENSCL)
- Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes (ENSCR)
- Ecole nationale supérieure d'informatique pour l'industrie et l'entreprise (ENSIIE)
- Ecole nationale d'ingénieurs de Brest (ENIB)
- Ecole nationale d'ingénieurs de Tarbes (ENIT)
- Institut d'administration des entreprises (IAE) de Paris
- Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés (INSHEA)
- Ecole nationale supérieure de chimie de Montpellier (ENSCM)
- Ecole nationale supérieure de l'électronique et de ses applications de Cergy (ENSEA)
- Institut national des sciences et techniques nucléaires (INSTN)
- Centre universitaire de formation et de recherche (CUFR) de Mayotte

Pour information : établissements publics d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur HORS champ du paiement de frais d'inscription différenciés par les étudiants extracommunautaires

Etablissements ne délivrant pas de diplôme national

Le Collège de France n'inscrit aucun étudiant.

Les 5 écoles françaises à l'étranger accueillent des étudiants dans le cadre de programmes de recherche

- Les instituts d'études politiques (IEP) d'Aix-en-Provence, Bordeaux, Grenoble, Lyon, Toulouse, Lille et Rennes délivrent un diplôme d'établissement valant grade de master¹
- L'Ecole nationale supérieure des arts et techniques du théâtre (ENSATT) délivre un diplôme d'établissement valant grade de master
- L'Ecole nationale supérieure Louis Lumière (ENSL) délivre un diplôme d'établissement valant grade de master
- Observatoire de la côte d'azur (OCA)

Etablissements déjà couverts par la réglementation

Les droits de scolarité, y compris pour les internationaux, sont fixés pour

- CentraleSupélec par l'arrêté du 2 janvier 2015 ;
- l'Institut national supérieur des sciences agronomiques, de l'alimentation et de l'environnement (Agrosup Dijon) par les arrêtés du 2 septembre 2009 et du 25 juillet 2017.

¹ Article D. 741-10 du code de l'éducation : « ils délivrent des diplômes propres. Ils peuvent également participer à la préparation de diplômes nationaux et de diplômes d'université ou de communauté d'universités et établissements »
Dans ce dernier cas, les étudiants sont inscrits dans l'université.